les du Palais de justice pour fonder la Ligue des Droits de l'Homme. Pendant toute l'année 1898, il déserta son laboratoire et sa chaire pour lutter en faveur de la Justice et de la Vérité.

Tous ceux qui, à ce moment, partageaient ses angoisses patriotiques, se rappellent avec émotion le tranquille courage qu'il déploya, comme président de réunions publiques, dans ces grandes manifestations si mouvementées.

L'affaire Dreyfus ne lui a pas seulement inspiré un grand nombre de conférences d'un sentiment très élevé, notamment celle qui a paru sous le titre de l'« Education de l'homme et du citoyen », et des articles sur les conseils de guerre qu'il a réunis sous le titre de « Propos d'un solitaire ». Elle lui avait montré qu'il fallait reprendre les choses par la base même et donner à chacun les moyens de se former une conscience.

Aussi s'attacha-t-il à ces Universités populaires naissantes qui annonçaient un généreux effort en faveur de l'éducation scientifique des adultes et donna-t-il également son appui à l'Ecole des hautes études sociales qui venait de se fonder.

A la Ligue des Droits de l'Homme, dont il fut le premier vice-président, il était l'un des plus assidus aux séances et il examinait avec un soin en même temps attentif et patient les innombrables questions que posaient chaque jour de nouvelles victimes d'injustices, d'illégalités ou d'abus. C'est au cours d'une de ces séances qu'il fut frappé d'une première attaque, au moment où il prenait la plume pour écrire un projet de résolution destiné à fixer les droits des prisonniers.

## Les cartes postales illustrées

Paris, 3 mai. — L'« Officiel » publiera demain un arrêté du ministre du commerce et des postes modifiant de nouveau le dernier type des cartes postales illustrées, de façon à leur permettre de circuler à l'étranger aussi bien qu'en France.

On sait que, dans le dernier modèle, le recto est divisé en deux parties : l'une, réservée exclusivement à l'adresse du destinataire ; l'autre, à la correspondance. La modification introduite par l'administration des postes consiste dans le remplacement de la mention que la carte ne peut circuler que dans l'intérieur de la France par une autre mention. Celle-ci dit que la carte postale est admise à l'étranger, mais elle invite en même temps l'expéditeur à s'informer, dans les bureaux de poste, si le pays à destination dans lequel est la carte est au nombre de ceux qui ont accepté la nouvelle convention. Ces pays sont déjà au nombre de douze. Dans le Congrès international des postes, qui sera tenu l'année prochaine, le représentant de la France insistera pour que les Etats qui ont refusé leur adhésion reviennent sur cette détermination.

Donnons ce détail peu connu du public : c'est que la langue française est la langue adoptée par les pays compris dans l'Union postale universelle, pour les mentions que doivent porter les correspondances internationales.

## Poursuites contre un ancien ministre italien

Rome, 3 mai. — Le procureur général vient de remettre au ministre de la justice une demande d'autorisation de poursuites contre l'ex-ministre Nasi. On annonce que la Chambre se bornera à prendre acte de cette demande de l'autorité judiciaire, comme aussi des conclusions du comité parlementaire d'enquête ; puis le comité passera son rapport au procureur général.

M. Nasi a choisi pour défenseur le député Fortis. Le 10 mai, M. Nasi serait cité à comparaître devant la Chambre. Depuis hier il est surveillé par la police.

## M. Combes et les élections municipales

Un de nos amis de la « Petite République » a interviewé M. Combes sur les résultats du scrutin de dimanche. Voici comment notre confrère raconte son entretien avec le président du Conseil :

— Monsieur le président, vous devez être content de la journée d'hier ?

— Je serai plus content encore, nous répond M. Combes, de celle de dimanche prochain, si elle lui ressemble. Et elle lui ressemblera, elle sera même plus belle, si les républicains des communes où il y a des ballottages s'unissent, comme le leur dictent leur devoir et l'intérêt de la République.

« Mon impression première est excellente. Je ne m'emballe jamais. Je préfère, voyez-vous, que le succès soit mon débiteur que mon créancier, et que mon enthousiasme et mon contentement restent au-dessous de ce qu'ils doivent être. Eh bien, malgré cette restriction, je constate partout une poussée démocratique que nos adversaires seront bien obligés eux-mêmes de reconnaître. Laissons-leur-en le temps. Les quelques échecs essuyés par les républicains sur quelques points sont amplement compensés par des victoires éclatantes et beaucoup plus nombreuses.

« C'est surtout dans les campagnes que notre politique a fait un progrès sensible. Il est malheureusement impossible de publier tous les résultats. Mais, des renseignements qui me parviennent, et à l'exactitude desquels j'ai tout lieu de me fier absolument, car mes préfets savent que je ne souffrirais pas d'être induit en erreur, même dans un sens favorable, il ressort que de très nombreuses communes rurales ont remplacé leurs municipalités réactionnaires par des municipalités acquises à la politique du Bloc.

« Là où nous semblions avoir atteint la plénitude de nos forces, et où les réactionnaires gardaient les municipalités des communes considérées comme leurs contreforts, les républicains gagnent des sièges. Ce sont comme des coins entrés dans le bloc clérical.

— Quel plaisir, monsieur le président, d'assister ainsi au couronnement de vos efforts !..

— Ajoutez donc, interrompt M. Combes, dites surtout du parti républicain, qui recueille aujourd'hui les fruits de deux années d'un labeur opiniâtre et souvent pénible.

« Mais, je vous le répète pour qu'à votre tour vous le répétiez à nos amis : nous n'aurons le droit de nous féliciter de la journée d'hier qu'autant que, par notre union, notre activité, nous en aurons fait le prélude du succès définitif de dimanche prochain. »

Et M. Combes ajoute en souriant :

— Tout de même, vous pouvez dire que je suis content, très content !...

*Chez les Mineurs*

## Nos camarades belges

La situation des houilleurs belges devient de plus en plus précaire, le mauvais vouloir scandaleux des directeurs des charbonnages de Belgique, tout particulièrement dans les bassins de Charleroi et de la Basse-Sambre, provoque chez nos camarades un mécontentement si grand et si légitime, qu'il est important que notre Fédération nationale se préoccupe — à la veille de son congrès et du congrès international — de la répercussion que pourrait avoir chez nous, une déclaration de grève, imminente peut-être, chez nos voisins.

Depuis 1900, les salaires des houilleurs vont diminuant. Nos bons amis Cavrot, Mansuille et Caeluwaert viennent de le démontrer à la Chambre des représentants Belges, à l'aide de documents officiels. Au mois de février dernier, 33 associations de mineurs appartenant à l'Ordre des Chevaliers du Travail, annonçaient de nouvelles diminutions de salaires, s'élevant de 30 à 85 centimes par journée.

Les compagnies procèdent par à-coups successifs « par coniches », selon l'expression de Cavrot. Les porions avertissent telle ou telle veine, les ont tel nuits, et successivement dans chaque charbonnage.

L'association patronale des charbonnages belges est constituée en société secret. C'est là, nous apprend Caeluwaert, qu'on examine s'il y a lieu de diminuer les salaires et quelle quantité cette diminution doit comporter. On y désigne, par un vote du triage au sort, où à tour de rôle, le charbonnage qui commencera à opérer des diminutions, le plus où la mesure sera appliquée en premier lieu, la catégorie d'ouvriers à baisser ou l'ébranlera tout à coup. Habituellement, les Compagnies ont raison de cette façon, de leurs travailleurs, dont la solidarité de classe et de corporation n'est pas encore suffisamment éveillée. — Diminuer le salaire de Pierre, mais mon ami Paul, le voisin, le mien. Le malheureux qui tient ce raisonnement ne voit pas que son tour est déjà fixé et qu'il subira, lui aussi, à brève échéance, la même diminution de salaire.

A la moindre fluctuation des cours, l'association charbonnière faisait fléchir la courbe des salaires des travailleurs de la mine d'une façon révolutionnaire et sans aucune proportion avec la baisse des prix de vente des charbons.

Tous les congrès nationaux belges se sont préoccupés de cette situation pour en fixer le remède. Les mines de Marlemont et de Bascoup voient fonctionner, depuis de longues années, des conseils de conciliation et d'arbitrage, établis entre employeurs et employés, par consentement mutuel libre. Ils ont donné les meilleurs résultats et leur fonctionnement aisé, est aussi apprécié des directeurs des charbonnages que des mineurs eux-mêmes. Nos camarades estimèrent que là était le remède, honnête et loyal, à une situation intenable.

A la suite du Congrès national de Frameries tenu en octobre 1898, après un examen approfondi de la situation charbonnière, des salaires et des bénéfices, produits par le travail, les ouvriers présentèrent au président de l'Association charbonnière, cette requête :

« Le Congrès ayant décidé qu'il y a lieu de créer dans chaque bassin houiller un conseil de charbonnage composé par moitié de délégués ouvriers et de représentants des patrons — et qui aura pour objet de fixer de commun accord l'augmentation des salaires légitimée par la hausse, et la prospérité de l'industrie charbonnière :

« Nous avons l'honneur, M. le président, de vous prier de faire bon accueil à notre demande. Nous avons la grande satisfaction de vous exprimer les tendances conciliatrices des ouvriers mineurs ainsi que leur grand désir de voir, à bref délai, la création du conseil de charbonnage, dont il est question dans l'ordre du jour précité, et ainsi arriver à la bonne harmonie et à l'entente si nécessaires à tous les points de vue entre le capital et le travail. »

A des propositions aussi sages, le président de l'association patronale répondit par une fin de non-recevoir. Les mineurs ne s'avouèrent pas vaincus et s'adressèrent à chacun des directeurs de charbonnages. « Depuis quelques années, disaient-ils, on constate que l'industrie charbonnière marche de mieux en mieux, que l'année 1898 comptera parmi l'une des plus prospères. Malheureusement il a été reconnu aussi que les faibles augmentations de salaire, accordées jusqu'à ce jour, n'étaient aucunement en rapport avec le relèvement des prix de vente du charbon. Nous vous prions, M. le directeur, de bien vouloir obvier à cet état de choses, en accédant à notre ardent désir de conciliation et d'entente entre le capital et le travail, en créant un conseil de charbonnage. »

Un refus catégorique fut encore une fois la seule réponse qu'obtinrent les travailleurs. Ils ne se découragèrent pas néanmoins.

En novembre 1900, constatant la hausse persistante des prix des charbons, ils adressèrent à nouveau leur demande de création de conseils d'arbitrage. « Nous sommes convaincus, disaient-ils, que la création de cette institution est d'une nécessité incontestable pour maintenir l'entente entre patrons et ouvriers.

» Notre demande de créer pareille institution prouve les tendances conciliatrices des ouvriers mineurs.

» Ce serait, M. le président, il faut le reconnaître, un pas immense fait dans la voie de la conciliation et de l'arbitrage, et tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent du vaste problème des rapports entre patrons et ouvriers, aurait le droit de s'en réjouir. »

Cette nouvelle tentative ne fut pas plus heureuse que les premières. Les diminutions de salaire devinrent chaque jour plus navrantes. Au Congrès de février 1904, les mineurs résolurent de s'adresser une fois encore à leurs employeurs pour solliciter simplement une entrevue. Ils disaient : « L'entrevue porterait sur les deux points suivants : 1° examen des salaires journaliers privés actuellement comparativement aux prix de vente des charbons ; — 2° examen de la question de réduction de la journée de travail dans les mines, afin de diminuer la production charbonnière.

» Comme les ouvriers, vous avez, nous en sommes persuadés, été effrayés de l'augmentation des stocks de charbon, qui se sont élevés pour Charleroi, de 154.000 tonnes au 31 décembre 1902, à 606.000 tonnes au 31 décembre 1903 ; et, pour la Basse-Sambre, de 15.000 à 54.000 tonnes.

« Il y a lieu, nous semble-t-il, de porter remède à cette situation par une réglementation de production, si l'on veut maintenir les prix des charbons, ainsi que les salaires qui ont déjà été diminués dans de grandes proportions.

» C'est, guidé par l'esprit de conciliation, que nous attendons impatiemment une réponse qui, nous l'espérons, nous sera favorable. »

Les patrons répondirent à nouveau par une fin de non-recevoir. Les ouvriers insistèrent ; ils se heurtèrent définitivement à un implacable refus.

Ah ! vraiment, ils sont bien venus les clémoux-réactionnaires qui accusent invariablement les ouvriers de vouloir la grève ! Je demande à tout homme de bon sens et de bonne foi, qui lira ces documents, si ce ne sont pas les capitalistes qui veulent et qui décident les grèves ?

Voilà où en sont aujourd'hui nos camarades belges. A la Chambre des représentants, Caeluwaert, dans la séance du 21 avril dernier, s'exprimait ainsi : « Puisque les patrons ne veulent pas des conseils de conciliation et d'arbitrage et que, d'autre part le gouvernement peut exercer une certaine puissance sur l'industrie charbonnière ; dans l'intérêt de tous, de l'entente et de la paix, pourquoi ne créerait-il pas — par un arrêté royal, ou par une loi, — les tribunaux que demandent les mineurs ? L'intervention de cette juridiction, aurait pour effet certain, d'éviter pour tous les injustices, les malentendus, qui malheureusement aboutissent bien souvent à une cessation de travail. »

Le problème ainsi posé, nous viendra certainement au Congrès international de Paris, à la Pentecôte. Quelles propositions nous apporteront Mansuille, Cavrot, Mansart, Brenez et Caeluwaert ? J'ai cru utile de montrer dès aujourd'hui à nos camarades de France, comment sont traités leurs frères de Belgique.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

# Faits Divers

## HORS RÉGION

### Violente explosion de gaz

Paris, 3 mai. — Une formidable explosion s'est produite ce matin, à sept heures et demie, place Saint-Michel, au numéro 2, mettant en émoi la population de tout le quartier.

Voici dans quelles circonstances : M. Haroux, négociant, habitant au premier étage, venait d'allumer un chauffe-bain, lorsqu'une très forte détonation provenant d'un étage supérieur se fit entendre.

Le gaz, accumulé dans une conduite, venait de faire explosion, dans la salle à manger de M. Noël Dusausait, située au deuxième étage.

La plupart des meubles qui se trouvaient dans cette pièce furent mis en miettes.

Fort heureusement, par un hasard providentiel, personne ne se trouvait dans la salle à manger au moment de l'accident. Le locataire était sorti quelques instants auparavant pour acheter des cartes-télégrammes. Quant à sa femme et à ses enfants, ils se trouvaient dans leur chambre et en ont été quittes pour la peur.

Si l'accident s'était produit un peu plus tard, il aurait très probablement fait plusieurs victimes, car le couvert était mis pour le déjeuner dans la salle à manger.

Les dégâts sont évalués à plus de dix mille francs.

## Les incidents électoraux

*Paris, 3 mai.* — Le calme n'a pu être rétabli que très difficilement à Florensac.

Le détachement du 17e régiment d'infanterie qui avait été envoyé sur les lieux n'a quitté la commune qu'hier dans la soirée. La police recherche activement les personnes qui ont tiré des coups de revolver. Un électeur qui rentrait chez lui a été frappé à l'épaule avec un couteau par un adversaire qui l'a grièvement blessé.

A Cannes, il a fallu que la gendarmerie occupât l'escalier et le vestibule de l'Hôtel de Ville afin de protéger le dépouillement du scrutin.

Ce fut dans les rues, à Marseille, une agitation continuelle durant toute la journée de dimanche et de lundi. Les ouvriers et ouvrières de la manufacture ont quitté, comme on le sait, le travail hier dans l'après-midi pour acclamer le docteur Flaissières. Les drapeaux des syndicats précédaient la colonne des manifestants, tandis qu'à l'arrière venait un cercueil recouvert d'un drap mortuaire et représentant la municipalité vaincue. Il y avait une profusion de pancartes avec les inscriptions suivantes : « Vive Combes ! Vive Flaissières ! » Les membres des groupements socialistes et des cercles de la Libre Pensée portaient des couronnes et des bouquets.

Les manifestants, en chantant l'*Internationale*, se sont dirigés lentement vers la préfecture, la mairie et les bureaux de rédaction des journaux. Puis ils se sont rendus devant la maison du docteur Flaissières, où ils ont poussé de longues acclamations.

A Belfort, une foule nombreuse s'est portée, dans la nuit du 1er mai, devant un local dénommé « Fort Chabrol », lequel servait de lieu de réunion au parti antiministériel. Les portes furent enfoncées, et une partie du matériel fut saccagée.

Dans une commune des environs d'Angers, à Mazé, un correspondant du *Libéral Beaugeois* a été attaqué, à la sortie de la mairie, par des manifestants qui portaient un drapeau rouge. Il a déchargé sur eux son revolver et en a blessé trois.

## Les Elections Municipales

*Nous publions la suite des résultats des élections de dimanche dans la région :*

### DANS LE NORD

**MARQUETTE**

1re section. — Sont élus : MM. Michel Dilles, J.-B. Duthoit, J.-B. Lamblin-Ghestem, Félix Julien, Philipp Lerrant-Goeman, Edmond Mille, Louis Delelicq, Louis D'Halluin fils, Alfred Lamblin-Rousseau.

Il y a ballottage.

2e section. — Est élu : M. Félix Julien. Il y a 5 ballottages.

3e section. — Sont élus : MM. Lemonnier-Goemen, Edouard Mille, Louis Delelicq, Louis D'Halluin fils, Lamblin-Rousseau.

Il y a deux ballottages.

**NOYELLES-LEZ-SECLIN**

Inscrits, 89 ; votants, 84. — Sont élus, républicains : MM. Debuchy, maire, 49 voix ; Caulier, adjoint, 48 ; Séraphin Chivoret, 47 ; Al. Lhermitte, 44 ; Jean Cuignet, 44 ; Auguste Cauche, 43 ; Testelin, 42 ; Allard, 42.

Réactionnaires élus : MM. Louis Cauche, 43 ; Victor Ruchot, 41.

**CHAPELLE D'ARMENTIERES**

Sont élus : MM. Vigneron, maire, 727 voix ; Ramery, 747 ; Delannoy, 722 ; Demeulenaere 711 ; Desmedt, 700 ; Dhalluin, 723 ; Flament, 720 ; Lambin, 726 ; Lebleu, 725 ; Lefebvre, 728 ; Leignel, 715 ; Lemestre, 717 ; Lepan, 720 ; Lesaffre, 714 ; Prévost, 731 ; Ramery-Broutin, 731 ; Rousseau, 728 ; Sauvage, 718 ; Sénéchal, 724 ; Vanuxem, 725, tous libéraux.

Le citoyen Guffroy a obtenu 212 voix.

**WAMBRECHIES**

LISTE RÉACTIONNAIRE. MM. Cavie, 694. — Duthoit, 677. — Cheyssens, 680. — Delannoy, 679. — Callens, 705. — Lambelin, 719. — Senelar, 653. — Catry, 7234. — Lelong 685. — Cokelaer, 757. — Béhague, 738. — Etienne, 771. — Lehouck, 792. — Chestem, 654. — Taillez, 648. — Pollet, 671. — Delerpierre, 652. — Picavet, 714. — Lescroart, 710. — Lemahieu, 690. — Duhamel, 669. — Desbuenoff, 671. — Degruson 662.

Tous ces candidats sont élus.

**COMINES**

18 ballottages. — 5 élus : MM. Charles Schorbielen, premier adjoint, 922. — Louis Bourlet, 918 et Ch. Leconte 919 (de l'Action libérale) ; Ducarin, 940 et Bolin, 923 (liste Ducarin).

**HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN**

La liste de M. Platel, maire, a 10 élus sur 12.

Un candidat est élu de la liste opposée. Il y a un ballottage.

**NEUVILLE-EN-FERRAIN**

Liste réactionnaire élue avec 411 voix contre 247 aux candidats du bloc.

**MARPENT**

Inscrits : 354. — Votants : 308. — Majorité : 155. — 10 élus ballottages.

CANDIDATS REPUBLICAINS DEMOCRATES. — Stiévenard Gustave, maire, 260 voix. — Willot Emile, adjoint, 203 — Vaissier Edouard, conseiller sortant, 147. — Hannequart Raymond, id., 151. — Bernard Félix, id., 139. — Lemire Emile, id., 201. — Colard Honoré, id., 154. — Trognon-Anatole, id., 160. — Juste Valaire, id., 156. — Draux Joseph, id., 167. — Carion Alfred, id., 139. — Charlet Ghislain, id., 181. — Delgorge Marc, employé, 201. — Moulin Germain, marchand-tailleur, 242. — Meunier Alfred, maître marbrier, 141. — Romain Alfred, cultivateur, 203. — Desombiaux Jules, 184.

**LESQUIN**

11 conseillers élus. — MM. Jules Sabin, Delobel, Marchand, Leclercq, Laden, Debrive, Chuffart, Emile Bernard, Honoré Bernard, Louis Marchand, Jean-Baptiste Caucheteux. Cinq ballottages.

**CAPINGHEM**

Sont élus : MM. Charles Delepierre, Charles Fallet, Henri Defives, Franois Denoyelle, Victor Vermont, Louis Pollet, Louis Colgne, Désiré Lecourt, Désiré Denoyelles, Bonte-Reubin, tous républicains.

**AUBERS**

Sont élus : MM. Alexandre Appourchaux, Alexandre Leclercq-Pollet, Constantin Cordonnier, Louis Flouquet, Modeste Lecocq, Amand Salomez, Charles Debeaussart, Vincent Cordonnier, Fernand Debruyn, Emile Deretz, Adolphe Hédoire, Alfred Wecquart, Charles Coustnoble, Emile Deschodt, Louis Demole.

**TOURMIGNIES**

Sont élus : MM. Louis Cambier, Félix Boutry, Alexandre Delaby, Alexandre Coget, J.-B. Crombez, Constant Cardon, Louis Vendeville, Henri Cambier, Emile Caby, J.-B. Desruelle, Louis Havez, Pierre Pennequin.

**CAMPHIN-EN-PEVELE**

Sont élus : MM. Carrette-Dumortier, Achille Vernier, le comte de Biggole, Kemlandt, Désiré Despatures, Oscar Fiévet, Nabor Mulier, Henri Bruneau, Jourdain Dewauvrain, Augustin Danel, Eleuthère Puche.

Il y a deux ballottages.

**BOUVINES**

La municipalité libérale, avec M. Dehau, conseiller général, est réélue. Un candidat radical est également élu.

**BOURGHELLES**

Sept candidats de l'Union sociale et patriotique et cinq progressistes sont élus.

**SAINGHIN**

La liste libérale est réélue.

**FLERS-BOURG**

La liste libérale progressiste est élue.

**FLERS-BREUCQ**

La liste progressiste est élue.

**RONCQ**

La liste libérale du maire l'emporte au Centre et M. Videlaine est élu au Blanc-Four.

**LINSELLES**

La municipalité libérale a été réélue.

**BONDUES**

La liste du comte d'Hespel est élue.

**BOUSBECQUES**

La liste libérale est élue.

**ERQUINGHEM-LYS**

Sont élus : MM. Gruson, 466 voix. — Ducrocq, 504. — Feutrie, 385. — Decherf, 516. — Bouchery, 381. — Cateau, 507. — Peulemeule, 377. — Watteau, 549. — Rose, 369. — Dubbel, 474. — Odan, 494. — Deleplanque, 368. — Herlin, 367. — Billaut, 452. — Masure, 498. — Floor, 339. — Lys, 319. — Masy, 315. — Flament, 335, tous libéraux.

Il y a ballottage pour deux sièges.

**TEMPLEMARS**

La liste du Comité républicain démocratique ayant à sa tête M. Henri Lemesre, maire passe tout entière.

**NOYELLE-LEZ-SECLIN**

Dix conseillers élus : MM. Louis Debuchy, Joseph Caulier, Séraphin Chivoret, Alexandre Lhermitte, Jean-François Cuignet, Louis Cauche, Auguste Cauche, Léon Allard, Maximilien Testelin, Victor Ruchot.

**FOURMIES**

A aucune élection municipale, on n'avait vu, à Fourmies, un aussi grand nombre d'électeurs qu'à celle d'hier.

On en jugera par les chiffres suivants :

Electeurs inscrits : 3.490. — Votants : 2.811. — Blancs et nuls : 12. — Majorité absolue : 1.401.

Le dépouillement, en raison des nombreuses listes imaginées, en vue de tromper les électeurs, par les réactionnaires, a duré jusqu'à cinq heures du matin, heure à laquelle les résultats ont pu seulement être proclamés.

Sont élus :

Les citoyens Buissart Eug., 1.544 voix. — Moret, 1.505. — Molty, 1.469. — Bruyère, 1.430, de la *Liste de coalition républicaine-socialiste* ;

MM. Flament, 1.483 voix. — Delval, 1.466. — Bombled, 1.452. — Paillet, 1.437. — Delsaux Amédée, 1.423 de la liste réactionnaire.

Viennent ensuite :

LISTE DE COALITION REPUBLICAINE-SOCIALISTE. — Bressy Ferdinand, adjoint, 1.286. — Vernet-Lagouge, 1.337. — Thomas Amédée, 1.296. — Godimus Lucien, 1.315. — Duthoit Jules, 1.271. — Thierry Emile, 1.369. — Jacot-Moreau, 1.280. — Gras J.-B., 1.242. — Pire Joseph, 1.262. — Delaite Georges, 1.268. — Hainaux-Roger, 1.386. — D.-Jart-Leclercq, 1.307. — Paris Alfred, 1.292. — Fortez Camille, 1.250. — Hannecart Henri, 1.263. — Moucheron Aimable, 1.285. — Dehove Alphonse, 1.233. — Moreau Alphonse, 1.272. — Jouniaux Lucien, 1.249. — Hermet Ernest, 1.257. — Coupie Auguste, 1.245. — Boucq-Baillon, 1.262. — Rousseau Emile fils, 1.250.

LISTE RÉACTIONNAIRE. — Casbin-Lecerf, 1.384. — Lermigeaux Désiré, 1.390. — Mennessier, 1.344. — Lefebvre-Cassali, 1.360. — Eliet Vital, 1.225. — Lermigeaux Edouard, 1.331. — Goffaux-Caudry, 972. — Lermigeaux-Jouniaux, 1.352. — Marchand Alexandre, 1.328. — Jouniaux Auguste, 1.254. — Piette Emile, 749. — Dufosset Adonis, 1.258. — Audin, 1.303. — Berteaux Camille, 1.331. — Douvin Léon, 1.013. — Piette Paul, 845. — Willamme Albert, 719. — Poulain Léon, 1.328. — Drapier, 1.267. — Leblanc Jules, 717. — Vautier-Degrelle, 612. — Hannecart Léon, 789.

LISTE DE L'UNION LIBERALE. — Legrand Georges, 660 voix. — Legrand Edgar, 617. — Fury Emile, 563. — Bourguin J.-B., 555. — Serouge, 484. — Guyot, 469. — Pietis-Leblanc, 458.

Ballottage pour dix-huit sièges.

Aux électeurs de se ressaisir dimanche, et de ne plus se laisser prendre au piège qui leur avait été si habilement tendu par la calotte.

**MOUVAUX**

Inscrits : 1.513. — Votants : 1.394. — Majorité absolue : 695.

CANDIDATS DU PARTI OUVRIER. — Delphin Moulon, 85 voix. — Jean Veirman, 79. — Alfred Vanoverberghe, 76. — Jules Vanhoutte, 77. — Camille Vermondel, 77.

CANDIDATS DE L'ALLIANCE REPUBLICAINE. — Vincent Victor, 670 voix. — Carlier Louis, 697, élu. — Duhem Désiré, 689. — Vaillant Alphonse, 674. — Six Désiré, 677. — Debuchy Henri, 662. — Lacoche Isidore, 667. — Millez Henri, 680. — Lebrun Charles, 652. — Caquant Arthur, 662. — Baron Louis, 671. — Demeyère Adolphe, 647. — Surmont Florimond, 678. — Demulder Amédée, 652. — Lavaud Ferdinand, 651. — Meschaert Carlos, 656. — Blondel César, 664. — Brame Albert, 671. — Férain Albert, 661. — Duhamel Paul, 679. — Renaut Alphonse, 665. — Picavet Jules, 658. — Derain Alphonse, 631.

CANDIDATS REPUBLICAINS DE L'UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE. — Picavet Louis, 689 voix. — Bataille Henri, 662. — Andrieu Arthur, 642. — Carlier Théodore, 639. — Deblonck Omer, 667. — Decottignie Louis, 645. — Decottignies Jean-Baptiste, 637. — Delenatte Jean-Baptiste, 642. — Delval Benjamin, 650. — Desbouvries Louis, 651. — Desmaret Emile, 646. — Desurmont Cyrille, 646. — Fromont Félix, 652. — Gaiquier Henri, 648. — Grimonpont Louis, 642. — Hellin Adolphe, 644. — Lecomte-Dubar, 650. — Lehoucq Gustave, 663. — Lemaire Alphonse, fils, 645. — Lepers Jean-Baptiste fils, 651. — Montaigne Henri, 651. — Poissonnier Henri, 660. — Wagnon Ursmar, 651.

**CAULLERY**

Inscrits : 273. — Votants : 245. — Majorité : 123.

CANDIDATS DE L'UNION REPUBLICAINE ET SOCIALE. — Cattelain Ezéchiel père, 145 voix, élu. — Carlier Adolphe, 125, élu. — Devemy Achille, 106. — Delbart Jacques, 120. — Drecq Etienne, 125, élu. — Lestoquoy Edmond, 132, élu. — Mairesse Zéphir, 127, élu. — Molty Joseph, 122. — Pochet Denis fils, 132, élu. — Pezin Charles, 123, élu. — Quennesson Damas, 111. — Tordois Pierre, 114.

**SAINT-AMAND**

Voici les résultats du scrutin de dimanche :

Votants : 3.273. — Suffrages exprimés : 3.255. — Majorité absolue : 1.628.

RADICAUX. — Davaine Emile, 1.869. — Docteur Dusart, 1.272. — Humbert Camille, 1.504. — Chotteau Donatien, 1.778. — Deloffre-Balan, 1.838. — Dubois Alfred, 1.755. — Dubois Louis, 1.858. — Ducatteau Clément, 1.634. — Duflot Parfait, 1.570. — Dupont Jules, 1.837. — Duvivier Louis, 1.793. — Ego Paul, 1.317. — Houzé Félix, 1.800. — Hoon Joseph, 1.809. — Jacquart Henri, 1.612. — Lefebvre Léonce, 1.861. — Mercier Edmond, 1.815. — Montury J.-B., 1.630. — Quesny Emile, 1.790. — Quinet Emile, 1.704. — Tison Prudent, 1.608. — Docteur E. Breton, 1.835. — Doréméux Alfred, 1.867. — Duprel Henri, 1.703. — Duvocelle Victor, 1.755. — Perron Alphonse, 1.655. — Rémy Paul, 1.771.

Tous les candidats radicaux sont élus, sauf MM. le docteur Dussart, Duflot, Ego, Tison.

CANDIDATS NATIONALISTES. — MM. Décaudin Calixte, 116 voix. — Delbart Etienne, 113. — Dolez Gustave, 105. — Lestoquoy Etienne, 118. — Mairesse Joseph, 112. — Vitou Adolphe, 120. — Wargniez Benjamin, 107. — Cagnoncle François, 106. — Gaiket Henri, 111. — Grière Philippe, 97. — Lor Pierre-Charles, 100. — Tellier Joseph, 97. — Démarcq-Tournesol, 27.

SOCIALISTES. — Dussart Paul, 1.180 voix. — Couteau Gustave, 1.167 — Roulez Palmyr, 1.089. — Delrue Alcide, 1.125. — Dubois Henri, 1.165. — Robine Emile, 1.211. — Salez Arnould, 1.112. — Camberbecq Jules, 1.133. — Charlet Joseph, 1.100. — Grobin Victor, 1.115. — Larose Achille, 1.072. — Cuvelier Alfred, 1.106. — Langlet Léon, 1.117. — Dugardin Henri, 1.055. — Coquelet Jules, 1.067. — Descarpentries Louis, 1.062. — Corchand Jules, 1.080. — Couplet Gustave, 1.101.

Ballottage pour quatre sièges.

En 1900, la liste radicale obtenait 1.910 voix ; la liste socialiste, 1.285.

**LE QUESNOY**

Inscrits : 969. — Votants : 868. — Majorité : 435.

MM. Gorisse, maire sortant, 575 voix, élu, républicain. — Laborde, 1er adjoint, 531, élu, réactionnaire. — Duchateau, 503, élu, réactionnaire. — Gumez Jean-Baptiste, 484, élu, républicain modéré. — Loys Benjamin, 435, élu, républicain radical. — Leclercq Jules, 437, élu, républicain modéré. — Lesnes Adolphe 449 élu, républicain radical. — Moutier Aimé, 477, élu, réactionnaire. — Macarez Arthur, 445, élu, rép. modéré. — Croix Ernest, 453, élu, radical-socialiste. — Menu Achille, 465, élu, radical-socialiste. — Dupont Alfred, 438, élu socialiste. — Bécourt Maurice, 527, élu, réact. — Desquennes, 474, élu, réactionnaire.

Viennent ensuite : Avis Paul, rad.-soc., 434 voix.

---

FEUILLETON DU 5 MAI 1904. — N° 88

# LA JUIVE DU Château-Trompette

par PONSON DU TERRAIL

DEUXIEME PARTIE

XXXII

L'enquête

— Mais... je ne me souviens pas... je ne crois pas, répondit le malheureux domestique qui tremblait comme la feuille... Ah ! pourtant...

— Quoi ! voyons, dites vite.

— Oui, oui, hier, avant-hier et même une autre fois, auparavant, il est venu ici une vieille femme qui avait une vilaine figure. Elle était habillée avec des guenilles, malgré une espèce de mante qui la couvrait des épaules aux pieds.

— Et savez-vous le nom de cette femme ?

— Non, monsieur.

— Tâchez de nous en faire un portrait qui puisse la faire retrouver.

Cadet décrivit alors assez exactement le costume et le physionomie de la vieille sorcière de Tondu.

— Mais j'ai vu cette femme-là quelque part, dit le marchand. Ah ! oui, je me souviens ; c'est la sorcière vieille qui se trouvait chez madame Longval. Capitaine, faites chercher et arrêter sans retard une vieille sorcière qui répond au nom de Mérotte.

Le substitut du roi griffonna un instant et ajouta en tendant une feuille de papier :

— Voici son signalement.

Le capitaine de gendarmerie dépêcha aussitôt deux gendarmes à la recherche de Mérotte, et comme le substitut venait de rompre l'interrogatoire de Cadet à qui il recommanda de ne pas s'éloigner, le digne officier se rapprocha du magistrat et ils se mirent à causer.

— Croyez-vous sérieusement, monsieur le Procureur, que ce jeune homme ait été assassiné, demanda le brave officier ?

— Je n'ose pas l'affirmer. Cependant on ne voit guère pourquoi ce jeune homme aurait attenté à ses jours.

Comme le jeune substitut faisait cette réponse, on vint lui annoncer que deux ou trois marchands de la ville désiraient être introduits.

— Que veulent-ils ? demanda le capitaine.

— Le meilleur moyen de le savoir, mon cher M. Lassieu, c'est de les faire entrer et de les interroger.

— Quelques secondes après, trois hommes aux mines effarées se précipitèrent dans la pièce où se tenaient les représentants de la loi, et l'un d'eux s'écria :

— M. de Mathalin est-il mort ?

— Pas encore, non, monsieur, répondit le magistrat, mais d'où vient votre émotion ?

— De quel droit m'interrogez-vous ? demanda le marchand sur un ton d'insolence marquée.

— Je suis procureur du roi, monsieur, veuillez donc vous dispenser de questions peu polies et faites-moi le plaisir de répondre à ma question. Connaissez-vous le sieur de Mathalin ?

— Monsieur, je suis créancier de M. de Mathalin pour une assez forte somme et vous comprenez que j'aie intérêt à savoir où il en est.

— Combien vous doit-il ?

— Quatre mille six cent trente-sept francs. Voici mon mémoire.

— Et vous, monsieur, êtes-vous aussi créancier ? demanda le substitut au second bourgeois.

— Je suis orfèvre, monsieur, répondit celui-ci qui était lorrace, je suis orfèvre, et comme tel, M. de Mathalin m'a fait souvent l'honneur — dont je me serais bien passé — de venir dans ma boutique et d'y acheter à crédit des bijoux que sans doute il offrait à des femmes de mœurs détestables. Ma femme me disait...

— Est-il bien nécessaire de rapporter ce que vous disait votre femme ?

— Oui, monsieur, ma femme me disait : Timothée, tu as tort de recevoir ce spadassin qui se joue de la vie du prochain, et tu as encore plus tort de lui vendre à crédit. Ma femme, monsieur, est de bon conseil.

— Pourquoi donc ne l'avez-vous pas écoutée, car vous êtes probablement la victime de ces ventes à crédit ?

— Je vais vous dire, je suis orfèvre...

— Nous le savons. Mais êtes-vous créancier, voyons, répondez.

— Je le suis. Mais je vous jure que c'est à mon corps défendant.

— Que voulez-vous dire ?

— Si je n'avais écouté que mon courage, j'aurais envoyé ce petit marquis chercher les débris de son marquisat où il les a laissés. Mais il m'aurait sans doute cherché querelle et j'aurais été forcé d'exposer ma vie si précieuse pour ma femme et mes enfants.

— Bref, combien vous doit le marquis de Mathalin ?

— Cinq mille francs environ.

— Cela fait neuf mille six cents.

— Avec mon mémoire, oui, monsieur, dit le bourgeois qui avait parlé le premier.

— Pensez-vous que M. de Mathalin se soit suicidé comme tout porte à le croire, demanda tout à coup le substitut ?

— Il en est bien capable, murmura le troisième marchand sur un ton mélancolique.

— Qu'entendez-vous par là ?

— Je veux dire que nous ne sommes pas ses seuls créanciers et que, réduit à la dernière extrémité par les poursuites dont on le menaçait, il se peut qu'il ait eu recours au suicide pour en finir.

— Peut-être même, dit l'orfèvre, qu'il s'est donné un coup de poignard assez adroitement pour n'en pas mourir et exciter tout de même la commisération nécessaire à faire suspendre les saisies et venues des huissiers et autres gens de loi.

— Était-il sous le coup d'une contrainte par corps ? demanda le substitut.

— Pas encore, mais cela ne pouvait pas beaucoup tarder.

En ce moment, le médecin qui avait sondé la plaie du malade entra dans la pièce où se tenaient tous les personnages qu'on vient d'entendre.

— Eh bien, docteur, demanda le magistrat ?

— A moins de graves complications, je